

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 21 août 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Roger Côté, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Réal Leclerc, Serge Gagnon et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière, Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement.

11 407-08-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 408-08-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 76 et 77 et l'insertions des points 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 juillet 2018
4. Dépôt des procès-verbaux de la séance spéciale du comité administratif tenue le 11 juillet 2018 et de la séance du comité administratif tenue le 15 août 2018
5. Liste des comptes à payer au 17 août 2018
6. Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2018
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
 - 7.1 Appui à la MRC des Etchemins – Demande d'assouplissement à l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
 - 7.2 Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL)
 - 7.3 Appui à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la Semaine de l'action communautaire autonome de Lanaudière
 - 7.4 Appui à la MRC de Drummond – Demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour modifier la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion

8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
10. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
11. Adoption de la mise à jour des descriptions de fonctions déjà existantes, abrogation de la résolution numéro 9500-06-14 et modification des titres de certaines fonctions
12. Création d'un poste de « Conseiller (ère) au développement social » et adoption de la description de fonctions
13. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) au développement social »
14. Création d'un poste de « Directeur (trice) des communications » et adoption de la description de fonctions
15. Nomination d'une directrice des communications
16. Création d'un poste de « Coordonnateur (trice) stratégique au développement économique et touristique »
17. Engagement d'un « Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique »
18. Création d'un poste de « Directeur (trice) du développement économique et touristique » et adoption de la description de fonctions
19. Engagement d'un « Directeur du développement économique et touristique »
20. Création d'un poste de « Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises » et adoption de la description de fonctions
21. Engagement d'une « Conseillère au démarrage d'entreprises »
22. Création d'un poste de « Conseiller (ère) aux services aux entreprises » et adoption de la description de fonctions
23. Engagement d'une « Conseillère aux services aux entreprises »
24. Création d'un poste de « Conseiller (ère) en financement d'entreprises » et adoption de la description de fonctions
25. Engagement d'une « Conseillère en financement d'entreprises »
26. Création d'un poste de « Chargé (e) de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale » et adoption de la description de fonctions
27. Engagement d'un « Chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale » pour un poste temporaire

28. Création d'un poste de « Réceptionniste » et adoption de la description de fonctions
29. Engagement d'une « Réceptionniste »
30. Création d'un poste de « Conseiller (ère) au développement touristique » et adoption de la description de fonctions
31. Engagement d'une « Conseillère au développement touristique »
32. Création d'un poste de « Préposé (e) à l'accueil » et adoption de la description de fonctions
33. Engagement d'une « Préposée à l'accueil »
34. Création de deux (2) postes d'« Agent(e) de communication » et adoption de la description de fonctions
35. Engagement d'une « Agente de communication »
36. Engagement d'une « Agente de communication »
37. Engagement d'un « Agent de communication » pour un poste temporaire
38. Création d'un poste de « Agent (e) de bureau » et adoption de la description de fonctions
39. Engagement d'une « Agente de bureau »
40. Démission d'un employé occupant un poste d'« Aménagiste »
41. Adoption de l'organigramme de la MRC Les Moulins
42. Journée fériée de la fête du Travail le 3 septembre 2018
43. Dépôt de la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2018
44. Achat d'un système téléphonique
45. Achats de 10 licences pour anti-virus et anti-pourriel
46. Déménagement d'équipements informatiques, transfert de données informatiques et intégration des systèmes informatiques
47. Achat de papeterie et de cartes d'affaires
48. Autorisation de signature - Addenda numéro 4 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de mettre fin à ladite entente ainsi qu'à ses addenda 1, 2 et 3
49. Autorisation de signature – Convention de partage avec le Centre local de

développement économique des Moulins (CLDEM) suite à la résiliation de l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins

50. Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers en vigueur au 31 août 2018
51. Mandat pour l'audit externe des états financiers 2018
52. Versement aux municipalités de l'excédent au 31 mai 2017 relativement au transport en commun et au transport adapté
53. Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5
54. Adoption du projet de règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5
55. Dissolution du Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins Inc.
56. Autorisation de signature - Fourniture de service par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins
57. Participation de la MRC au Gala Vision 2018-Spécial Reflet économique
58. Autorisation de signature du protocole *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale* entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le mandataire, la Table des préfets de Lanaudière
59. Autorisation de signature – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'ajouter le programme *Petits établissements accessibles* (PEA)
60. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
61. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
62. Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures

63. Publication 2018 du magazine « Reflet économique »
64. Autorisation de procéder au troisième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
65. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme Aminate dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
66. Omnium de golf pour la Trisomie 21 - Dimanche 9 septembre au club de golf Ste-Rose
67. Grands Prix Desjardins de la Culture 2018
68. Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 24, 25 et 26 octobre 2018 à l'Estérel
69. Congrès 2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) du 19 au 21 septembre 2018 à Saguenay
70. Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 3, 4 et 5 octobre 2018
71. Soumission pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche
72. Autorisation de paiement au ministre des Finances pour l'analyse de la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche
73. Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #4)
74. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde
75. Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de l'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
76. Autorisation de signature - Entente de délégation concernant la gestion du

Programme d'aménagement durable des Forêts, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière (PADF) – **Retiré**

77. Approbation du budget 2018-2019 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - **Retiré**
78. Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (Deuxième versement)
79. Autorisation de signature – Entente de partenariat dans le cadre du « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins »
80. Examen et approbation du règlement numéro 1089-15 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement numéro 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'intégrer la zone RA 257 au territoire 2 « Résidentiel » et afin d'ajouter un critère d'évaluation concernant l'implantation des bâtiments dans le territoire 10 « Parc d'affaires de l'autoroute 640 »
81. Examen du règlement numéro 1001-278 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles)
82. Examen du règlement numéro 1001-279 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson)
83. Examen du règlement numéro 1001-281 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne)
84. Examen du règlement numéro 1001-282 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée)
85. Examen du règlement numéro 1001-283 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis)
86. Examen du règlement numéro 1001-284 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre
87. Examen du règlement numéro 1001-285 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) » dans la zone 9065-91 (rue Georges-Corbeil)
88. Examen du règlement numéro 1001-287 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes
89. Examen du règlement numéro 1001-288 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux

véhicules récréatifs

90. Autres sujets

90.1 Mandat de représentation – Requête en prolongation de délai de production de l’inscription pour instruction et jugement (Dossier numéro 700-17-012463-153)

90.2 Désignation d’un répondant en matière d’accommodement pour la MRC Les Moulins en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l’État et visant notamment à encadrer les demandes d’accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*

90.3 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d’une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d’une portion du cours d’eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

90.4 Autorisation de procéder à un appel d’offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de stabilisation d’une portion du cours d’eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

91. Période de questions

92. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 409-08-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 et du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 juillet 2018

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 juillet 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 410-08-18 Dépôt des procès-verbaux de la séance spéciale du comité administratif tenue le 11 juillet 2018 et de la séance du comité administratif tenue le 15 août 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Marc-André Plante et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 11 juillet 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 15 août 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 411-08-18 Liste des comptes à payer au 17 août 2018

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 17 août 2018 au montant de 128 268,66\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Août 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-86 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 273,42\$ (divers postes budgétaires), pour les mois de juillet et août 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 412-08-18 Liste des chèques émis aux mois de juin et juillet 2018

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2018, pour un montant de 472 127,54\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juin 2018* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2018, pour un montant de 1 118 473,52\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-87 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 211,09\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-87.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 12 271,69\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juillet 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 413-08-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juillet-Août 2018* »).

ADOPTÉE

11 414-08-18 Appui à la MRC des Etchemins – Demande d'assouplissement à l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*

CONSIDÉRANT QUE le territoire de certaines MRC serait sous couvert forestier

dans une proportion supérieure à l'agriculture laquelle serait absente de certaines de leurs municipalités depuis plusieurs années et que leur zone agricole permanente représenterait quand même plus de 50% de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la superficie forestière de certaines MRC, enregistrées au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ, se retrouverait en zone agricole permanente et que les cultures proprement dites, ne couvriraient qu'une petite proportion de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la MRC Les Moulins a déjà obtenu des autorisations à portée collective de la part de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions permettent la construction résidentielle à l'intérieur d'îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'est engagée dans l'élaboration d'un plan de développement de sa zone agricole (PDZA), et ce, en collaboration avec ses partenaires du secteur agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) n'a subi aucune révision importante depuis son adoption qui remonte à près de 40 ans ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la résolution numéro 2018-06-21 adoptée par le conseil de la MRC des Etchemins concernant un assouplissement à l'application de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC des Etchemins dans sa demande à ce que les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) soient modifiées de façon à permettre les allègements nécessaires pour assurer le développement des activités agricoles ainsi que les autres facettes du développement des MRC (villégiature, tourisme, agriculture à temps partiel, etc) et dans son désir d'engager un dialogue avec les acteurs politiques mandataires (ministères, CPTAQ) afin de faire avancer ce dossier dans les plus brefs délais.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC des Etchemins, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE les élus, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils

municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux, favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions et reconnaissons l'expertise du RFEL pour la mise en place de ces moyens ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL), reconnaissant ainsi, l'importance de la place des femmes au sein des conseils municipaux et s'engage à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL), la somme de 250,00\$ afin de soutenir ledit organisme dans sa démarche de reconnaissance de l'importance de la place des femmes au sein des conseils municipaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-87.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, poste budgétaire numéro 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 416-08-18

Appui à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la *Semaine de l'action communautaire autonome de Lanaudière*

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) a besoin du soutien de la communauté pour rendre visibles les réalisations des organismes communautaires de la région lors de la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière*, laquelle aura lieu du 21 au 27 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) est de faire découvrir aux citoyennes et aux citoyens, les organismes qui font la différence dans la communauté moulinoise ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) la somme de 100,00 en

échange d'une visibilité proportionnelle conformément au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, dans le cadre de la *Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-87.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire numéro 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

11 417-08-18

Appui à la MRC de Drummond – Demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour modifier la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC, dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion assument la gestion de ce programme d'aide en vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC constituent la porte d'entrée des demandes des citoyens(nes) demeurant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC désirent faire profiter au maximum leur population de l'enveloppe financière attribuée par la SHQ ;

CONSIDÉRANT QUE le programme RénoRégion se termine en principe le dernier jour ouvrable du mois de mars de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE la période printanière est propice à la réception de nombreuses demandes et que ces demandes ne peuvent être traitées en l'absence d'octroi d'une aide financière de la part de la SHQ ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC12080/06/18 adoptée par le MRC de Drummond ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Drummond dans sa demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ), de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après la fin du mois de mars de chaque année.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond, au ministère des Affaires municipales et des Régions, à la Société d'habitation du Québec et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 418-08-18

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement

économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 14 août 2018;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 14 août 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 419-08-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins concernant les derniers développements;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, concernant les derniers développements, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 420-08-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 21 août 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 21 août 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 421-08-18 Adoption de la mise à jour des descriptions de fonctions déjà existantes, abrogation de la résolution numéro 9500-06-14 et modification des titres de certaines fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la

MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de mettre à jour les descriptions de fonctions déjà existantes et d'abroger la création du poste d'agent de communication adoptée par la résolution numéro 9500-06-14;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les titres de certaines fonctions;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9500-06-14 créant le poste d'agent de communication soit et est abrogée.

QUE les descriptions de fonctions jointes à la présente résolution remplacent toutes les descriptions de fonctions adoptées antérieurement.

QUE les titres de certaines fonctions soient et sont modifiées conformément au tableau joint à la présente résolution.

ADOPTÉE

11 422-08-18

Création d'un poste de « Conseiller (ère) au développement social » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « Conseiller (ère) au développement social » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « Conseiller (ère) au développement social » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « Conseiller (ère) au développement social » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 423-08-18

Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de « Conseiller (ère) au développement social »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de conseiller (ère) au développement social d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de conseiller (ère) au développement social sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

ADOPTÉE

11 424-08-18

Création d'un poste de « Directeur (trice) des communications » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « Directeur (trice) des communications » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « Directeur (trice) des communications » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 11, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « Directeur (trice) des communications » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 425-08-18

Nomination d'une directrice des communications

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 9501-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Marie-Pier Beaulieu au poste d'agent de communication de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'évolution des besoins de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de nommer madame Marie-Pier Beaulieu au poste de directrice des communications la MRC Les Moulins;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Pier Beaulieu soit et est nommée directrice des communications de la MRC Les Moulins à compter du 1^{er} septembre 2018.

QUE la résolution numéro 9501-06-14 demeure en vigueur à l'exception de l'échelle salariale qui est fixée à la classe 11, échelon 1.

ADOPTÉE

11 426-08-18 Création d'un poste de « *Coordonnateur (trice) stratégique au développement économique et touristique* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Coordonnateur (trice) stratégique au développement économique et touristique* » ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Coordonnateur (trice) stratégique au développement économique et touristique* » soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

ADOPTÉE

11 427-08-18 Engagement d'un « *Coordonnateur stratégique au développement économique et touristique* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un coordonnateur stratégique au développement économique et touristique à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 541-08-18, les membres du comité administratif ont recommandé que le contrat du coordonnateur stratégique au développement économique et touristique soit entériné ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud soit et est engagé, à titre d'employé contractuel à compter du 1^{er} septembre 2018, au poste de coordonnateur stratégique au développement économique et touristique à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. L'emploi est offert aux conditions et modalités stipulées à son contrat de travail.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

11 428-08-18 Création d'un poste de « *Directeur (trice) du développement économique et touristique* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration

du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Directeur (trice) du développement économique et touristique* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Directeur (trice) au développement économique et touristique* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 12, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Directeur (trice) au développement économique et touristique* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 429-08-18

Engagement d'un « *Directeur du développement économique et touristique* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un directeur du développement économique et touristique à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Pierre Daviault soit et est engagé au poste de directeur du développement économique et touristique, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 12, débutant à l'échelon 9. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 430-08-18

Création d'un poste de « *Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des

Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 431-08-18

Engagement d'une « *Conseillère au démarrage d'entreprises* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une conseillère au démarrage d'entreprises à raison de trente (30) heures par semaine soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Magnan soit et est engagée au poste de conseillère au démarrage d'entreprises, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente (30) heures par semaine soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant au salaire annuel de 69 203,82\$. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution, à l'exception de la section « Horaire de travail ».

ADOPTÉE

11 432-08-18

Création d'un poste de « *Conseiller (ère) aux services aux entreprises* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Conseiller (ère) aux services aux entreprises* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Conseiller (ère) aux services aux entreprises* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Conseiller (ère) aux services aux entreprises* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 433-08-18

Engagement d'une « *Conseillère aux services aux entreprises* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une conseillère aux services aux entreprises à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantale Cayer soit et est engagée au poste de conseillère aux services aux entreprises, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant au salaire annuel de 76 016,00\$. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 434-08-18

Création d'un poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Conseiller (ère) en financement d'entreprises* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 435-08-18

Engagement d'une « *Conseillère en financement d'entreprises* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une conseillère en financement d'entreprises à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Véronique Lemoyne soit et est engagée au poste de conseillère en financement d'entreprises, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 6. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 436-08-18

Création d'un poste de « *Chargé (e) de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu

de créer un poste de « *Chargé (e) de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Chargé (e) de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Chargé (e) de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 437-08-18

Engagement d'un « *Chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Robert Ladouceur soit et est engagé temporairement au poste de chargé de projet pour l'incubateur InnoHub La Centrale, à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 9. L'emploi est offert aux conditions et modalités stipulées à la lettre d'embauche datée du 7 juin 2018.

ADOPTÉE

11 438-08-18

Création d'un poste de « *Réceptionniste* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Réceptionniste* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Réceptionniste* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 3, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Réceptionniste* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 439-08-18 Engagement d'une « *Réceptionniste* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une réceptionniste à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Geneviève Michaud soit et est engagée au poste de réceptionniste, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 3, débutant à l'échelon 1. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 440-08-18 Création d'un poste de « *Conseiller (ère) au développement touristique* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Conseiller (ère) au développement touristique* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Conseiller (ère) au développement touristique* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 8, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Conseiller (ère) au développement touristique* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 441-08-18 Engagement d'une « *Conseillère au développement touristique* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une conseillère au développement touristique à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Corinne Gendron soit et est engagée au poste de conseillère au développement touristique, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 8. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 442-08-18 Création d'un poste de « *Préposé (e) à l'accueil* » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste de « *Préposé (e) à l'accueil* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste de « *Préposé (e) à l'accueil* » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 2, soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste de « *Préposé (e) à l'accueil* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 443-08-18 Engagement d'une « *Préposée à l'accueil* »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration

du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une préposée à l'accueil à raison de trente-quatre (34) heures par semaine selon un horaire particulier ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nancy Chapman soit et est engagée au poste de préposée à l'accueil, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. L'horaire de travail sera du mercredi au vendredi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 17h00 ainsi que samedi et dimanche de 10h00 à 16h30. La rémunération sera établie conformément à la classe 2, débutant à l'échelon 7. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution, à l'exception de la section « *Horaire de travail* ».

ADOPTÉE

11 444-08-18

Création de deux (2) postes d'« Agent(e) de communication » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer deux (2) postes d'« *Agent (e) de communication* » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création des postes susmentionnés, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative auxdits postes ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE deux (2) postes d'« *Agent (e) de communication* » dont l'échelle salariale sera celle d'une classe 5, soient et sont créés, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative aux postes d'« *Agent (e) de communication* » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 445-08-18

Engagement d'une « Agente de communication »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une agente de communication à raison de trente-quatre (34) heures par

semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Caroline Tremblay soit et est engagée au poste d'agente de communication, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 5, débutant au salaire annuel de 53 740,00\$. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 446-08-18 Engagement d'une « Agente de communication »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une agente de communication à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Annie Gingras soit et est engagée au poste d'agente de communication, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. Le premier jour travaillé sera le 19 novembre 2018 suite à son congé parental, lequel se terminera le 18 novembre 2018 inclusivement. La rémunération sera établie conformément à la classe 5, débutant à l'échelon 5. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 447-08-18 Engagement d'un « Agent de communication » pour un poste temporaire

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager temporairement un agent de communication à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Mathieu Hamel soit et est engagé temporairement au poste d'agent de communication, à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 23 novembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 5, débutant à l'échelon 2.

ADOPTÉE

11 448-08-18

Création d'un poste d'« Agent (e) de bureau » et adoption de la description de fonctions

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de créer un poste d'« Agent (e) de bureau » ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à la création du poste susmentionné, il y a lieu d'adopter la description de fonctions relative audit poste ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'un poste d'« Agent (e) de bureau » dont l'échelle salariale sera celle d'un poste de classe 4 soit et est créé, et ce, à compter du 22 août 2018.

QUE la description de fonctions relative au poste d'« Agent (e) de bureau » laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adoptée.

ADOPTÉE

11 449-08-18

Engagement d'une « Agente de bureau »

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager une agente de bureau à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Linda Henry soit et est engagée au poste d'agente de bureau, à compter du 1^{er} septembre 2018, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 4, débutant à l'échelon 8. Le document intitulé « Conditions de travail et avantages sociaux » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 450-08-18

Démission d'un employé occupant un poste d'« Aménagiste »

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Mathieu Gaudette occupant un poste d'« Aménagiste », prenant effet le vendredi 20 juillet 2018 à midi ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est acceptée la démission de monsieur Mathieu Gaudette occupant un poste d'« Aménagiste », prenant effet le vendredi 20 juillet 2018 à midi.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Mathieu Gaudette pour ses années de service au sein de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

11 451-08-18 Adoption de l'organigramme de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'organigramme de la MRC Les Moulins lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

11 452-08-18 Journée fériée de la fête du Travail le 3 septembre 2018

CONSIDÉRANT la journée fériée de la fête du Travail le 3 septembre 2018 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la journée fériée de la fête du Travail le 3 septembre 2018 soit une journée chômée et payée pour tous les employés de la MRC Les Moulins à cette date.

ADOPTÉE

11 453-08-18 Dépôt de la Déclaration annuelle de l'employeur en matière d'équité salariale pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, les employeurs doivent produire la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document « Déclaration annuelle en matière d'équité salariale » de la

MRC Les Moulins pour l'année 2018, soit et est accepté pour dépôt.

QUE la transmission électronique de ladite déclaration, à la Commission de l'équité salariale, soit et est autorisée, et ce, avant le 1^{er} septembre 2018.

ADOPTÉE

11 454-08-18 Achat d'un système téléphonique

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat d'un système téléphonique ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

ENTREPRISE	PRIX
Informatique Amérix	3 310,00\$ (excluant les taxes)
Montréal Soft Inc.	3 190,00\$ (excluant les taxes)

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Montréal Soft Inc., datée du 14 août 2018, soit et est acceptée pour l'achat d'un système téléphonique incluant l'installation et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 3 190,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et après l'installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-88 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 190,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2920-726 « *Équipement et ameublement de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 455-08-18 Achats de dix (10) licences pour anti-virus et anti-pourriel

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'achat de 10 licences pour anti-virus et anti-pourriel ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise InfoConcept LC datée du 28 juin 2018, au montant de 820,00\$, excluant les taxes pour l'achat de dix (10) licences pour anti-virus et anti-pourriel ;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise InfoConcept LC, datée du 28 juin 2018, soit et est acceptée pour l'achat de dix (10) licences pour anti-virus et anti-pourriel et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 820,00\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et après l'installation.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-89 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 820,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-670 « *Fourniture de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 456-08-18 Déménagement d'équipements informatiques, transfert de données informatiques et intégration des systèmes informatiques

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de retenir les services d'une entreprise pour le déménagement d'équipements informatiques, transfert de données informatiques et intégration des systèmes informatiques ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 3 août 2018, au montant de 5 367,50\$, excluant les taxes, pour le déménagement d'équipements informatique, transfert de données informatiques et intégration des systèmes informatiques ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 3 août 2018, soit et est acceptée pour le déménagement d'équipements informatique, transfert de données informatiques et intégration des systèmes informatiques et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à ladite entreprise, la somme de 5 367,50\$, excluant les taxes, sur réception de la facture et une fois le mandat terminé.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-90 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 5 367,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipements informatiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 457-08-18 Achat de papeterie et de cartes d'affaires

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de papeterie diverse et de cartes d'affaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise CRL Ltée, datée du 16 août 2018, au montant de 355,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de 5 250 cartes d'affaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Copie AM, datée du 16 août 2018, au montant de 1 260,00\$, excluant les taxes, pour l'achat de papeterie diverse ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de l'entreprise Imprimerie CRL Ltée pour l'achat de 5 250 cartes d'affaires, au montant de 355,00\$, excluant les taxes, soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise susmentionnée, ladite somme, après la livraison et sur réception de la facture.

QUE la proposition de l'entreprise Copie AM pour l'achat de papeterie diverse, au montant de 1 260,00\$, excluant les taxes soit et est acceptée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise susmentionnée, ladite somme, après la livraison et sur réception de la facture.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 615,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-670 « *Fourniture de bureau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 458-08-18

Autorisation de signature - Addenda numéro 4 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de mettre fin à ladite entente ainsi qu'à ses addenda 1, 2 et 3

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, elle peut notamment, prendre toute mesure de soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat de l'économie sociale, ainsi qu'élaborer et veiller à la réalisation d'un plan d'action pour l'économie et l'emploi ou adopter différentes stratégies en matière de développement de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvres de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celles-ci;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation, la municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant;

CONSIDÉRANT QUE le CLDEM a été désigné par la résolution 10 149-11-15 du conseil de la MRC le 25 novembre 2015 comme organisme délégataire et une entente de délégation a été approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, depuis, a été signée par la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 436-06-16, le conseil de la MRC les Moulins a autorisé la signature d'un premier addenda à l'entente susmentionnée lequel a été soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 750-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un deuxième addenda lequel a été soumis, pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 174-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un troisième addenda, lequel a été soumis pour approbation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente de délégation afin d'y mettre fin ainsi qu'à ses addenda 1, 2 et 3 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander l'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 4 à l'Entente de délégation entre la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de mettre fin à ladite entente ainsi qu'à ses addenda 1, 2 et 3.

QUE la présente résolution et l'addenda numéro 4 à l'Entente de délégation entre la MRC les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour autorisation, à monsieur Éric Lescarbeault du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), à monsieur Éric Desaulniers de Fonds locaux de solidarité FTQ et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).

ADOPTÉE

11 459-08-18

Autorisation de signature – Convention de partage avec le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) suite à la résiliation de l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 458-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé à signature de l'addenda numéro 4 à l'Entente de délégation au Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins afin de mettre fin à ladite entente et à ses addendas 1, 2 et 3 ;

CONSIDÉRANT que la MRC Les Moulins et le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) doivent, au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant celui de la fin de l'entente de délégation, convenir d'une convention de partage conformément à l'article 289 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 20147 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de partage avec le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) suite à la résiliation de l'Entente de délégation au Centre local de développement

économique des Moulins (CLDEM) concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC Les Moulins.

QUE copie de la présente résolution et de la convention susmentionnée soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à monsieur Claude Robichaud du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM).
ADOPTÉE

11 460-08-18

Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers en vigueur au 31 août 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, en vigueur au 31 août 2018, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents, deviennent ceux de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout addenda, acte de cession ou entente permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 461-08-18

Mandat pour l'audit externe des états financiers 2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de comptables (CPA) pour des services professionnels pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2018;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Mallette Inc. datée du 25 juillet 2018 au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de la firme Mallette inc. pour la réalisation d'un mandat d'audit externe pour les états financiers 2018,

pour un montant de 20 000\$, excluant les taxes, ce montant couvrant toute dépense inhérente à ce mandat.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-92 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 462-09-18

Versement aux municipalités de l'excédent au 31 mai 2017 relativement au transport en commun et au transport adapté

CONSIDÉRANT l'excédent au 31 mai 2017 relativement au transport en commun et au transport adapté;

CONSIDÉRANT les comptes à recevoir liés au transport en date de la présente;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux villes de Mascouche et Terrebonne l'excédent de l'exercice au 31 mai 2017 relativement au transport en commun et au transport adapté soit une somme de 3 242 252,00\$, et ce, dès l'encaissement des comptes à recevoir, laquelle somme sera répartie comme suit : 890 268,00\$ à la Ville de Mascouche et 2 351 984,00\$ à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

11 463-08-18

Avis de motion pour l'adoption du règlement 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5

Madame Nathalie Bellavance donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* et ayant pour but de procurer des prestations de retraite aux employés de la MRC Les Moulins et aux employés syndiqués de la R.A.I.M. (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5.

11 464-08-18 Adoption du projet de règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 11 463-08-18;

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5 ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 134-6 intitulé « *Règlement numéro 134-6 relatif au régime de retraite des employés des employés de la MRC Les Moulins afin de modifier et de refondre le texte du régime à compter du 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (incluant des précisions concernant la R.A.I.M.) et abrogeant le règlement numéro 134-5* ».

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 465-08-18 Dissolution du Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins Inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 925-06-17, la MRC Les Moulins a demandé au Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins Inc. de cesser ses opérations ;

CONSIDÉRANT l'Acte de dissolution du Registre des entreprises daté du 18 juillet 2018 ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de la dissolution du Fonds d'investissement local (FIL) des Moulins Inc. au 18 juillet 2018.

ADOPTÉE

11 466-08-18 Autorisation de signature - Fourniture de service par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

CONSIDÉRANT la proposition de fourniture de service déposée par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) concernant le projet de production d'une

trousse d'accueil pour les nouveaux entrepreneurs sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT que les objectifs proposés par la CCIM s'inscrivent dans la mission et la vision de la MRC en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière de 7 000\$ au projet de la CCIM permettra à la MRC de devenir le partenaire majeur de la trousse de bienvenue.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec la CCIM pour les services rendus par cette dernière et de ce fait, la MRC devient le partenaire majeur de la trousse de bienvenue pour les nouveaux entrepreneurs.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

Nom	Poste budgétaire	Montant
Projet d'incubateur	2621-971	- 11 000,00\$
Chambre de commerce et de l'industrie	2622-976	+ 11 000,00\$

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-93 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 7 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 467-08-18

Participation de la MRC au Gala Vision 2018-Spécial Reflet économique

CONSIDÉRANT qu'en 2018, le Gala Vision de la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) célébrera ses cinq ans d'existence;

CONSIDÉRANT que le journal La Revue, en collaboration avec le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) en sera à la trente-cinquième édition de la publication de son Reflet économique;

CONSIDÉRANT la tenue, le 16 novembre prochain, du *Gala Vision 2018-Spécial Reflet économique* préparé conjointement par les deux organisations;

CONSIDÉRANT la pertinence et l'intérêt de la MRC Les Moulins à soutenir cet événement ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.;

QUE la MRC accepte de devenir partenaire de l'après Gala et d'un partenariat additionnel et unique pour une contribution financière de 4 000,00\$ le tout, tel que prévu

dans l'offre de partenariat faite par la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) en date du 2 août 2018.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-94 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 000,00\$, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 468-08-18

Autorisation de signature du protocole *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale* entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le mandataire, la Table des préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) a choisi de déléguer aux régions la gestion des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les comités de sélection du FARR doivent désigner un mandataire à cet effet qui aura pour responsabilité d'assumer la gestion du fonds, la mise sur pied d'un comité de lutte à la pauvreté et le travail avec les partenaires de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière agit à titre de comité d'analyse du FARR pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Table des préfets de Lanaudière d'assumer le rôle de mandataire pour cette entente, en cohérence avec la nouvelle gouvernance de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent signer le protocole entre le MTESS et le mandataire, mais sans aucun engagement de la part de celles-ci ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le protocole « *Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale* ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 469-08-18

Autorisation de signature – Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'ajouter le programme *Petits établissements accessibles* (PEA)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec et la MRC Les Moulins ont conclu une entente, le 1^{er} octobre 2007, concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.3 de cette entente en permet la modification en tout temps du consentement des parties ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier l'entente, eu égard à certaines

de ses annexes, afin d'y apporter des modifications portant sur l'introduction du *Programme Petits établissements accessibles* ainsi que sur les forfaits relatifs à la contribution à la gestion des programmes;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon et madame Martine Baribeau soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents nécessaires permettant d'introduire le *Programme Petits établissements accessibles* dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité de la SHQ notamment le document intitulé « *Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat et d'accessibilité* » et ses annexes ainsi que tous autres documents requis.

ADOPTÉE

11 470-08-18

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beaulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 221-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beaulé afin de préparer un mémoire portant sur les orientations et attentes de la CMM dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique de développement du transport collectif par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et désignés pour siéger à titre de membre du conseil d'administration du RTM dans les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT la facture transmise le 11 juillet 2018 au montant de 4 050,00\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 10 juin au 10 juillet 2018, dans le cadre du mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beaulé, la somme de 4 050,00\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture transmise le 11 juillet 2018 relativement aux travaux effectués du 10 juin au 10 juillet 2018 dans le cadre du mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par la résolution numéro 11 221-02-18.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses Charles Dubuc* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 221-02-18.

ADOPTÉE

11 471-08-18

Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018 de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-95 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 472-08-18 Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins réguliers de mise à jour du site Internet de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Groupe Arobas, au montant de 1 145,00\$, excluant les taxes, pour une banque de dix (10) heures pour les mises à jours du site Internet de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Groupe Arobas, proposant une banque de dix (10) heures pour les mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins, au montant de 1 145,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-96 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 145,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 473-08-18 Publication 2018 du magazine « Reflet économique »

CONSIDÉRANT la parution prochaine du magazine Reflet Économique en octobre 2018;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue datée du 14 août 2018, au montant de 4 800,00\$, excluant les taxes, pour deux (2) pages;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir pour la MRC Les Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec le préfet et le préfet suppléant dans la prochaine édition du magazine Reflet Économique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 4 800,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-97 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité - Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 474-08-18

Autorisation de procéder au troisième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un troisième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un troisième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

11 475-08-18

Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 172-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les projets et activités identifiées « AMINATE » dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du programme Mobilisation-Diversité (MIDI) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du Protocole d'entente susmentionné le versement de 14 800,00\$ est payable le 1^{er} juillet 2018 ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 14 800,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le Protocole d'entente mentionné dans le préambule de la présente résolution entre la MRC Les Moulins et AMINATE.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « AMINATE », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-7 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 172-01-18.

ADOPTÉE

11 476-08-18

Omnium de golf pour la Trisomie 21 - Dimanche 9 septembre au club de Golf Ste-Rose

CONSIDÉRANT la tenue de l'omnium de golf de l'Association des parents d'enfant Trisomique 21 Lanaudière, lequel aura lieu dimanche, le 9 septembre 2018, au club de Golf Ste Rose ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter quatre (4) billets afin de déléguer quatre (4) représentants à l'Omnium de golf pour la Trisomie 21, lequel aura lieu le 9 septembre 2018, au club de Golf Ste-Rose.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-98 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2110-312 « *Législation-congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 477-08-18

Grands Prix Desjardins de la Culture 2018

CONSIDÉRANT la tenue des « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2018* » qui auront lieu le vendredi 28 septembre 2018, au Théâtre Hector-Charland de L'Assomption ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter six (6) billets au prix de 50,00\$ chacun afin de déléguer des représentants aux « *Grands Prix Desjardins de la Culture 2018* ». Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-99 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant 300,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 478-08-18 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 24, 25 et 26 octobre 2018 à L'Estérel Laurentides

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 24, 25 et 26 octobre 2018 à L'Estérel Laurentides ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 24, 25 et 26 octobre 2018 à L'Estérel Laurentides. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 400,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 479-08-18 Congrès 2018 de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) du 19 au 21 septembre 2018 à Saguenay

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 19 au 21 septembre 2018, à Saguenay;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, soit et est autorisée à assister au congrès annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec (OUQ) qui aura lieu du 19 au 21 septembre 2018, à Saguenay. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation – Congrès, colloques* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 480-08-18 Colloque de l'Association des Aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 3, 4 et 5 octobre 2018

CONSIDÉRANT la tenue du colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 3, 4 et 5 octobre 2018, St-Ferdinand (Région Centre-du-Québec) ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Judith Godin, soit et est autorisée à assister au colloque de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) les 3, 4 et 5 octobre 2018, à St-Ferdinand. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-102 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 475,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 481-08-18

Rejet – Soumission pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau pour la stabilisation d'une portion du Ruisseau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 387-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau pour la stabilisation d'une portion du Ruisseau Charny, dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 16 août 2018 au plus tard à 11h00 et ouvertes publiquement à 11h01 le même jour, soit :

Englobe Corp.

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 20 août 2018 à 9h00 afin d'analyser l'unique soumission reçue selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Englobe Corp. au prix de 51 000,00\$ après analyse par le comité de sélection, a été considérée conforme et a obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la firme Englobe Corp. excède largement le budget et l'estimation prévus à cette fin et que conséquemment, elle peut être rejetée, et ce, selon la décision citée au Bulletin Muni-Express, mars 2012, publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis et surveillance des travaux d'aménagement

de cours d'eau pour la stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert à Mascouche, rejette la soumission déposée par la firme Englobe Corp., laquelle a été considérée conforme et a obtenu après analyse par le comité de sélection, un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70%, ladite soumission excédant largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

ADOPTÉE

11 482-08-18

Autorisation de paiement au ministre des Finances pour l'analyse de la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des frais de 1 919,00\$ sont imposés pour l'obtention de tout certificat d'autorisation pour l'analyse de certaines demandes d'autorisation et de permis soumises au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu du *Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune* (chapitre C-61.1, r. 32) ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche, un tel certificat peut être nécessaire;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque au montant de 1 919,00\$ à l'ordre du ministre des Finances en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-103 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 919,00\$, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.

11 483-08-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Écogénie Inc. – Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #4)

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 013-09-17, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Écogénie Inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche (certificat de paiement #4);

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT les factures datées des 31 mai et 30 juin 2018 aux montants

respectifs de 530,00\$ et 800,00\$, excluant les taxes, transmises par ladite firme à titre d'honoraires professionnels dans le dossier susmentionné ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 8 août 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 1 529,17\$, incluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer un montant de 1 330,00\$, excluant les taxes, à la firme Écogénie Inc. pour le décompte numéro 4, relativement à des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de stabilisation de berges et du littoral du cours d'eau situé entre le 385 et 399 chemin Pincourt à Mascouche, le tout conformément aux factures datées des 31 mai et 30 juin 2018 transmises à la MRC Les Moulins par ladite firme et à la recommandation de paiement datée du 8 août 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-119 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 013-09-17.

ADOPTÉE

Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.

11 484-08-18

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative aux mandats octroyés par la MRC de L'Assomption pour des services professionnels dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 851-04-17, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels en vue de l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 55,86% ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 17-06-120, la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, la firme Tetra Tech

pour des services professionnels en ingénierie au montant de 55 760,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1800197 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 9 962,79\$, excluant les taxes, pour les services professionnels en ingénierie rendus par la firme susmentionnée dans le cadre de ladite entente ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 9 962,79\$ à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les services professionnels en ingénierie rendus par la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1800197 transmises par la MRC de L'Assomption au montant de 9 962,79\$ excluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-59 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 851-04-17.

ADOPTÉE

11 485-08-18

Engagement de la MRC Les Moulins - Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente susmentionnée, la MRC s'est engagée à payer sa quote-part relativement aux mandats pour services professionnels et aux mandats pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a retenu les services de l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée, au montant de 281 707,25\$, excluant les taxes, pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins confirme son engagement à acquitter sa quote-part (soit 31.85%) du mandat octroyé par la MRC de L'Assomption à l'entreprise Alide Bergeron et Fils Ltée, au montant de 281 707,25\$, excluant les taxes, soit 89 723,76\$, excluant les taxes ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q, pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-104 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 89 723,76\$, excluant les taxes, ainsi que la portion non remboursée de la T.V.Q, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 486-08-18

Autorisation de paiement au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) - Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires, année 2018 (Deuxième versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 193-01-18 par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC Les Moulins verse une somme de 16 066,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2018, le tout selon les modalités suivantes : 1er versement (40%) le 1^{er} avril 2018, 2^{ème} versement (35%) le 15 juillet 2018 et 3^{ème} versement (25%) à la présentation des résultats;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement est de 5 623,00\$ payable le 15 juillet 2018 ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser 35% du montant de 16 066,00\$, soit la somme de 5 623,00\$ à COBAMIL.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2470-959 « *Protection environnement* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-12 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 193-01-18.

ADOPTÉE

11 487-08-18

Autorisation de signature – Entente de partenariat dans le cadre du « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins »

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDDELCC) a accordé à l'UQAM un financement de 1 495 000,00\$ pour réaliser le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) Laurentides-Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 275-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a appuyé la réalisation du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines Laurentides-Les Moulins et a autorisé qu'une contribution financière de 21 400,00\$ répartie sur une période de trois (3) ans, soit versée dans le cadre dudit projet ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répartir le montant de 21 400,00\$ sur quatre (4) ans plutôt que sur trois (3) ans conformément à l'article 6.1 de la convention et que la somme annuelle soit prélevée à même le Fonds de développement des territoire (FDT) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la MRC Les Moulins de participer à ces travaux compte tenu des préoccupations régionales et de développement de connaissances sur les acquisitions et les eaux souterraines ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat dans le cadre du « Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) dans la région des Laurentides et de la MRC Les Moulins » et que le montant de la quote-part de la MRC Les Moulins soit réparti sur quatre (4) ans conformément à l'article 6.1 de la convention et que la somme annuelle soit prélevée à même le Fonds de développement des territoires (FDT).

QUE la résolution numéro 11 275-03-18 soit et est amendée en conséquence.

ADOPTÉE

11 488-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1089-15 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'intégrer la zone RA 257 au territoire 2 « Résidentiel » et afin d'ajouter un critère d'évaluation concernant l'implantation des bâtiments dans le territoire 10 « Parc d'affaires de l'autoroute 640 »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1089-15 modifiant son règlement relatif aux plans d'intégration architecturale numéro 1089 sur les usages conditionnels afin d'intégrer la zone RA 257 au territoire 2 « Résidentiel » et afin d'ajouter un critère d'évaluation concernant l'implantation des bâtiments dans le territoire 10 « Parc d'affaires de l'autoroute 640 » ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1089-15 afin d'intégrer la zone RA 257 au territoire 2 « Résidentiel » et afin d'ajouter un critère d'évaluation concernant l'implantation des bâtiments dans le territoire 10 « Parc d'affaires de l'autoroute 640 » .

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 489-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-278 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-278 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-278 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 490-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-279 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-279 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-279 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 491-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-281 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-281 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-281 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 492-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-282 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-282 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande-Allée) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-282 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les usages religieux dans la zone 9563-21 (rue Grande Allée).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 493-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-283 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-283 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-283 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9564-50 à même la zone 9563-57 et autoriser certains usages industriels (rue Lévis).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe,

secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 494-08-18

Examen du règlement numéro 1001-284 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-284 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-284 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « bachelor » dans certaines zones situées dans l'affectation périurbaine-champêtre.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 495-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-285 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) dans la zone 9365-91 (rue Georges-Corbeil)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-285 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) dans la zone 9365-91 (rue Georges-Corbeil);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve

et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-285 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Entreposage pour particuliers (mini-entrepôts) dans la zone 9365-91 (rue Georges-Corbeil).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 496-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-287 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge applicable aux fermettes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-287 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge applicable aux fermettes;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-287 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge applicable aux fermettes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 497-08-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-288 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-288 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge applicable aux véhicules récréatifs;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du

territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-288 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 498-08-18

Mandat de représentation – Requête en prolongation de délai de production de l'inscription pour instruction et jugement (Dossier numéro 700-17-012463-153)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est une des deux parties demanderesse dans le dossier numéro 700-17-012463-153 de la Chambre civile de la Cour Supérieure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un employé afin d'agir à titre de représentant de la MRC Les Moulins dans le cadre du dossier susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins, demanderesse dans le dossier numéro 700-17-012463-153 de la Chambre civile de la Cour Supérieure, autorise madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement, à représenter la MRC Les Moulins devant la Chambre civile de la Cour Supérieure dans le cadre du dossier susmentionné.

ADOPTÉE

11 499-08-18

Désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour la MRC Les Moulins en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, la MRC doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Marie-Claude Corbeil, directrice des finances, des ressources humaines et matérielles, soit et est nommée répondante en matière d'accommodement pour la MRC Les Moulins en vertu de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*.

ADOPTÉE

11 500-08-18

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la confection d'une étude hydraulique, conception, plans, devis et surveillance de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 11 481-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a rejeté la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation écrite pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude hydraulique, conception de plans et devis et surveillance des travaux d'aménagement de cours d'eau pour la stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert à Mascouche, ladite soumission excédant largement le budget et l'estimation prévus à cette fin.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis, la surveillance des travaux pour des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche.

ADOPTÉE

11 501-08-18

Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Simon Dubois, résidant d'Oka, dépose la *Déclaration d'urgence climatique* et demande l'appui du conseil de la MRC Les Moulins. Le préfet prend acte du dépôt de ladite déclaration. Monsieur Jean Bélisle, résidant de Laval, prend la parole afin de donner des informations supplémentaires concernant les problèmes climatiques en lien avec la *Déclaration d'urgence climatique*. Maxime Houle, citoyen de la MRC Les Moulins, se renseigne relativement à l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme de Moulins à la MRC Les Moulins.

11 502-08-18

Clôture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et greffière